

Faits-diversiers et faits divers : portraits d'acteurs, contraintes d'un métier

Élisabeth COSSALTER

Maître de conférences
Université Lyon 3
Membre du laboratoire ERSICOM
elisabeth.cossalter@free.fr

Nous inscrivons délibérément notre étude dans ce que Jean-Pierre Esquenazi¹ définit comme étant la première partie d'une sociologie des médias, à savoir « *une sociologie du champ* ». À partir du champ analysé, nous dresserons d'abord un portrait des faits-diversiers, lequel nous conduira à appréhender le rôle de ces acteurs sociaux. Nous identifierons ensuite les caractéristiques éditoriales du fait divers et son positionnement spatio-temporel dans l'univers du journal. Nous nous intéresserons enfin aux pratiques et mettrons en exergue les rapports qui unissent ces professionnels à leurs sources.

Ce faisant, nous ne perdrons pas de vue qu'une sociologie du champ consiste à examiner la manière dont les journalistes font face aux contraintes spécifiques. D'ores et déjà, ces contraintes nous apparaissent de trois ordres : déontologique (en fonction de l'acteur), informationnelle (en fonction de la source), idéologique (en fonction de l'objet traité).

Pour mener à bien cette sociologie du champ, nous avons choisi la méthode de l'entretien semi-directif. Nous sommes partie à la rencontre des faits-diversiers appartenant à la presse quotidienne régionale française. Nos sources sont issues à la fois de la province (Rhône-Alpes, Grand Ouest, Nord-Est et Sud-Est) et de la région parisienne. Elles appartiennent à la fois au monde de l'écrit et à celui de la télévision.

Le choix de la PQR se justifie parce que bon nombre de faits divers ne dépassent jamais les limites de la commune, du département ou de la région.

Afin que ces entretiens soient spontanés et non pas soumis à un quelconque « devoir de réserve » (en fonction d'une hiérarchie par exemple), nous avons adopté le principe de l'anonymat. Les professionnels interrogés sont donc désignés par la première lettre de leur prénom, sans plus de précision. Au total, une quinzaine d'entre eux ont accepté de répondre à un questionnaire pré-établi (voir annexe 1). Dans un souci d'adaptation aux « cadres de l'expérience » des acteurs interrogés, nous avons choisi de bâtir un document fondé sur la règle des « 5 W + H » (*who, what, when, where, why et how*), principe classique des pratiques journalistiques. Ce questionnaire, qui nous a servi à généraliser des processus et des comportements, n'a pas empêché un échange *off the record* qui nous a permis d'affiner notre analyse.

Portrait et rôle du fait-diversier

Le fait-diversier « baroudeur » est en passe de devenir une fait-diversière frais émoulue de l'enseignement supérieur. En fait, ces professionnels de l'événement au quotidien subissent les mêmes évolutions sociologiques que celles mises au jour par d'autres chercheurs : rajeunissement et féminisation d'une profession de plus en plus diplômée.

Notre enquête révèle que deux profils se côtoient. Les faits-diversiers qui officient depuis une quinzaine d'années sont des hommes entre 40 et 50 ans et se sont spécialisés par « goût ». Ils ne représentent que deux individus sur l'ensemble de notre groupe cible. Les faits-diversières, quant à elles, ont entre 25 et 35 ans, ont fait des études supérieures (pas forcément dans le domaine du journalisme) et se consacrent aux faits divers depuis moins de cinq ans (l'occurrence la plus souvent citée se situe entre deux et trois ans). Surtout, elles n'ont pas choisi d'exercer dans ce domaine. C'est en général une proposition émanant de la hiérarchie qui est à l'origine de leur décision. D'ailleurs, ces professionnelles aiment à souligner qu'elles ont été sollicitées « grâce à leur personnalité ». Cependant, si elles ont accepté, c'est surtout par convenance personnelle afin de rester dans une région où elles sont nées ou bien où elles ont fait leurs études.

Au départ, ces apprenties ne semblent avoir aucune appréhension quant à l'exercice de leur nouveau métier « *Le fait divers*,

je ne savais pas ce que c'était », raconte B., devenue fait-diversière malgré elle à la sortie d'une école de journalisme. Quand la spécialisation s'effectue après une autre expérience journalistique, l'analogie entre faits divers et « *rubrique des chiens écrasés* » s'établit presque automatiquement. Quoi qu'il en soit, ces jeunes femmes s'accordent à dire que leur métier est usant « *physiquement* » et « *psychologiquement* ». Le premier aspect s'explique par les astreintes, les appels téléphoniques de la rédaction en plein milieu de la nuit, les tours de garde effectués les dimanches et jours fériés compris. Le second aspect est évoqué sur le ton de la confidentialité. « *Il m'arrive d'avoir peur*, admet S., *quand je pars sur un reportage à deux heures du matin.* » Au total, il apparaît que les faits-diversières éprouvent un sentiment de solitude face à la gestion du stress. Leur seul recours : la hiérarchie et les collègues appartenant à la même spécialité.

Dans sa pratique, le professionnel a trois mots d'ordre : des faits, un recoupement systématique des sources, pas de détails « *sordides* » qui pourraient choquer le lectorat. Concernant ce dernier point, une anecdote est à elle seule révélatrice de « l'esprit » fait-diversier. Une petite fille a été victime d'une agression sexuelle. Elle s'est débattue et, en décochant un coup de pied dans les parties génitales de son assaillant, a réussi à s'enfuir. L'expression « *parties génitales* » est devenue « *bas ventre* » à la première relecture et « *coup de pied tout court* » à la seconde. Ainsi, la restitution du fait divers, même édulcorée, reste essentiellement factuelle : ni morale, ni analyse. Dès lors, le fait-diversier ne peut être considéré comme un « *metteur en scène* » de l'information, mais simplement comme un témoin qui se contente de rapporter la parole d'autrui. « *L'importance du discours rapporté*, écrit Jean Charron [...], *est un procédé rhétorique de validation ; il permet au journaliste de dresser devant le lecteur une sorte de rapport de ses activités de collecte d'informations.* »

En outre, le discours rapporté est cadré par une charte déontologique éditée par les entreprises de presse. Parce que les faits-diversiers rencontrés ont fait valoir que ce document était interne à l'entreprise et qu'ils ne pouvaient pas nous le communiquer sans l'aval de leur hiérarchie, nous avons essayé de nous le procurer auprès des différentes rédactions en chef. Ces dernières n'ont pas souhaité nous le transmettre. Malgré tout, nous pouvons avancer que cette charte déontologique est un véritable « *livre blanc* » qui permet aux professionnels de différencier les informations publiables de celles qui ne le sont pas. Deux exemples de consignes données parmi d'autres : le nom de l'auteur du fait divers est d'une part mentionné à partir du moment où la peine n'est pas amnistiable ; le nom de ce même auteur n'est d'autre part pas spécifié

s'il permet d'identifier la victime. Bien évidemment, ces consignes reprennent aussi les directives énoncées en matière de protection des mineurs et de respect de la vie privée.

Caractéristiques éditoriales et positionnement spatio-temporel

Pour devenir « divers », un fait doit d'abord s'inscrire dans l'espace public et non pas dans l'espace privé. Autrement dit, il recouvre, selon le commentaire de l'un de nos répondants, « *tout ce qui est vu par les gens et qui requiert une explication* ». Par exemple, un suicide constaté dans un appartement ne fera même pas l'objet d'une brève ; le même acte commis sous un pont deviendra un article. Seconde caractéristique éditoriale : l'appartenance du « bourreau » ou de la « victime » à la sphère publique. Ainsi, le vol de la voiture de Monsieur Dupont, honorable citoyen d'une ville de moyenne importance, n'a aucune chance d'être rapporté. Le vol de la voiture de Monsieur le Maire, si !

Ces deux principes une fois posés ne doivent pas faire oublier que le quotidien régional s'organise en pages intérieures. C'est pourquoi le fait divers peut se situer soit en pages locales, soit en pages régionales. Le choix paraît s'effectuer selon trois critères. D'abord, la *richesse* des informations dispensées par les sources. Ce sont elles qui permettent au journaliste de rédiger un compte rendu plus ou moins exhaustif. Ainsi, plus l'article est long, plus il a de chance de se situer en pages régionales. Ensuite, la *gravité* de l'événement couvert. Un braquage d'un établissement bancaire ou d'un commerce se situe en pages locales. Dès qu'il y a coup ou blessure, l'événement est transféré en pages régionales. Enfin, le caractère *atypique* de la nouvelle. Une rixe qui éclate entre deux hommes dans un bar du centre-ville est restituée en pages locales. Une bagarre qui oppose deux femmes paraît en pages régionales.

De plus, le média s'inscrit dans un processus de hiérarchisation de l'information. Le fait divers peut donc s'afficher soit en tête de rubrique, soit à la Une. En ce qui concerne le classement des informations, le fait divers est systématiquement associé à son corollaire, la rubrique judiciaire. Sans suite juridique, un fait divers s'éteint de lui-même et ne fait l'objet d'aucun suivi journalistique. En revanche, l'inscription du fait divers dans la rubrique « société » est quasi inexistante. « *Le phénomène de société*, explique un répondant, *c'est tout ce qu'il y a autour du fait divers, par exemple les obsèques d'une victime. Dans ce cas-là, c'est le localier qui s'en occupe.* » En ce qui concerne la Une, les éléments cités précédemment (longueur de l'article, gravité et caractère atypique de

l'événement) président au choix, mais un quatrième élément entre en scène : la couverture du fait divers par la presse nationale et/ou par la télévision. Un commentaire exprimé par une fait-diversière résume la situation : « *Si ça passe à France 3, c'est garanti pour les pages régionales. Si ça passe à TF1, c'est la Une !* »

Et c'est à partir de là que, selon l'expression d'une journaliste interrogée, « *la galère commence* ». Parce que les locaux acceptent mal de se faire « griller » par les nationaux, leur objectif est de sortir si possible une information inédite. Or, à force d'être sollicitées, les sources arrivent vite à saturation, refusent catégoriquement de rencontrer la presse et s'inscrivent délibérément aux abonnés absents. « *On souffre de la taille que prend un événement, explique T. Dès lors, un détail peut être monté en épingle parce que le journaliste veut faire la différence par rapport à son confrère.* » Mais quelles sont donc ces sources qui permettent aux médias d'alimenter leur propos ?

Des sources autorisées révélatrices d'un monde commun ?

Selon le vocabulaire employé par les journalistes, les sources sont de deux ordres : celles dites « *autorisées* » et celles dites « *proches de l'événement* ». Nous les étudierons tour à tour. D'après les résultats de notre enquête, les « sources autorisées » recouvrent la police ou la gendarmerie, les pompiers et la justice.

Pour les trois premières, l'interlocuteur s'avère être un chef de service. « *C'est lui qui a le droit de parler* », rappelle B. De plus, le fait-diversier reste branché sur la fréquence de la police 24 heures sur 24. Enfin, chaque jour, les services de police ou de gendarmerie organisent une conférence de presse à laquelle sont conviés les journalistes locaux. Les relations avec ces trois catégories socioprofessionnelles sont qualifiées par les journalistes de « *cordiales* ».

Pour ce qui est de la justice, les avis sont plus réservés. « *Tout dépend du Proc'* », estime T. Il n'empêche que l'institution judiciaire est surnommée « *la grande muette* » par le milieu de la presse. « *Nos correspondants à la justice, reprend T., se contentent de répondre par oui ou par non à nos questions. De plus, ils communiquent très tardivement* » Une exception cependant : les avocats du prévenu ou des parties civiles, convaincus de l'intérêt de communiquer sur une affaire. Une fait-diversière synthétise les rapports qu'elle entretient avec ses informateurs : « *Les flics peuvent appeler spontanément, les pompiers parfois, les magistrats*

jamais ». Il est à souligner que le Samu et les hôpitaux du service public n'ont jamais été mentionnés.

La caractéristique principale de ces sources autorisées, c'est leur appartenance au « monde commun ». Jean-Pierre Esquenazi cite les institutions comme « *ciment de la croyance selon laquelle nous partageons le même univers* ». Et de poursuivre : « *Les institutions du monde commun sont le moyen par lequel le champ médiatique résout l'un de ses principaux problèmes, celui de faire accepter ses descriptions par son public* ». »

Police ou gendarmerie, pompiers et justice font donc partie de ces institutions de référence et sont régulièrement contactées à la fois par la presse écrite et par la presse audiovisuelle. Serait-ce à dire qu'un fait divers est traité de façon identique quel que soit le média-relais ? Pas tout à fait. Car ce serait nier la personnalité du fait-diversier, celle-là même que la hiérarchie a su mettre en avant lors de l'embauche du professionnel.

En effet, si, au sortir de la conférence de presse, tous les journalistes possèdent la même information, le professionnel n'a d'autre choix que de se démarquer de ses confrères, surtout dans les zones de concurrence entre deux supports écrits. Ce faisant, le journaliste tisse des relations privilégiées avec certains membres d'une corporation. « *Une institution, raconte F., n'est pas monolithique. On peut toujours trouver un membre qui en dira plus sous couvert d'anonymat.* » Et pour le repérer, les journalistes confient se fier à leur seule intuition. La gestion de ces sources privilégiées semble différente selon le type de médias. « *On ne devient jamais pote avec un flic ou un pompier* », explique S. La rédactrice en chef d'une télévision locale est plus nuancée : « *Il est évident qu'il y a échange de bons procédés et qu'on ne peut guère refuser une sollicitation pour assister à un concert ou à un match de foot.* »

Il n'empêche qu'aux yeux des sources autorisées, le fait-diversier apparaît, selon J., « *comme un emmerdeur qui leur fait perdre du temps* ». Conséquence : elles lui fournissent parfois des informations « *au compte-gouttes* ». Pour tenter d'inverser la tendance, le fait-diversier va sortir de son rôle premier (des faits, un recoupement systématique des sources, pas de détails « *sordides* »), tout en restant dans sa « *sphère d'influence* ». C'est ainsi qu'il rédigera le portrait d'un nouveau magistrat qui vient d'être muté dans la ville ou qu'il réalisera un reportage sur la brigade canine, celle-là même qui le renseigne en matière de faits divers. « *Cela permet, précise V., de connaître les gens dans d'autres contextes et surtout, nos sources nous voient autrement.* » Mais les sources autorisées ne sont pas les seules pourvoyeuses de fonds du discours médiatique.

Des sources proches de l'événement mais plus ou moins formelles

Pour alimenter leur propos, les médias ont parfois recours à des institutions plus subtiles ou plus impalpables que celles présentées précédemment, telles l'universalité supposée du sentiment (par exemple la pitié ou la compassion⁴). Dans ce cas, le fait-diversier va chercher à entrer en contact avec une source « proche de l'événement ». En ligne de mire, la famille (de la victime ou de l'accusé). Mais les professionnels se refusent parfois à aller à sa rencontre pour des raisons déontologiques. « *Mon rédac' chef, se souvient S., m'a demandé de me rendre à l'hôpital pour interviewer la mère d'une victime. J'ai refusé catégoriquement. C'était sordide ! Il n'était pas content mais n'a pas insisté ...* » La source la plus souvent exploitée reste donc le voisinage. Bien évidemment, dans cette quête de l'information, les relations de confiance tissées tout au long de l'année entre le fait-diversier et ces sources que nous avons qualifiées de « formelles » rentrent en ligne de compte. Cette confiance s'instaure si le professionnel a la réputation de ne pas trahir la parole d'autrui et s'il ne se déplace pas uniquement « *lorsque ça brûle* ». Privilégier les contacts hors fait divers, « *ça crée des liens* », souligne B.

Toutefois, cette confiance est mise à mal dès lors qu'une caméra est présente. En effet, les professionnels de la presse écrite déplorent la préférence affichée des sources formelles pour la télévision. De plus, et pour certaines d'entre elles, le fait-diversier se voit assimilé « *à un charognard qui remue la m...* » Et de menacer par téléphone, d'intimider au cours d'un procès, d'insulter, de tenter de corrompre : le silence du journaliste contre de l'argent, de la drogue ou des armes. Aussi, pour diversifier l'origine « formelle » de leurs sources, certains supports locaux ont tenté l'expérience des correspondants, mais « *cela ne marche qu'à la campagne* », précise B. Toutefois, il semble inutile de créer un réseau officiel : les candidatures spontanées affluent au standard du journal régional ou de la télévision locale. « *Tout mon travail consiste, explique la rédactrice en chef d'une télévision d'agglomération, à déceler le vrai du faux. D'abord en posant des questions précises, ensuite en recoupant les sources...* » Dès lors, un autre champ d'observation s'ouvre à nous. Quelles motivations peuvent avoir ces sources informelles à exposer, sous couvert d'anonymat, un fait dont elles sont les témoins ou tout simplement une histoire dont elles ont entendu parler ? On pourrait avancer l'appât du gain, mais toutes les personnes interrogées sont catégoriques : l'information donnée n'est jamais rémunérée (ce qui n'est pas le cas en matière de photographies ou d'images vidéo). Alors, délation ou démarche citoyenne ?

Regards croisés

Comme nous l'avons précisé dès l'introduction de ce propos, le fait-diversier est soumis à des contraintes spécifiques parce qu'il est à la fois acteur et actant. L'acteur est cet individu qui possède des « cadres de l'expérience » lui permettant de repérer ce qui fait sens pour lui. L'actant est ce professionnel qui, pour comprendre le milieu qui l'entoure, se réfère à des représentations du « monde commun », à un espace social supposé partagé par son journal et son public. Ce faisant, *« tout se passe comme si deux poussées contraires ordonnaient le travail du journaliste. La première nous conduit à nous opposer, à nous distinguer ou à nous caractériser et la seconde nous entraîne à nous conformer les uns aux autres afin de rendre la vie collective possible. »*⁵

En matière de faits divers, l'espace social supposé partagé atteste que la rubrique est l'une des plus lues du journal. « À l'instar de la rubrique foot ou de la nécro », commente C. La rédactrice en chef d'une télévision locale confirme : « La nouvelle direction s'est voulue plus proche des gens et a développé le genre. » Les raisons invoquées : morbidité, curiosité et besoin sécuritaire croissant de la cible. Le cadre préalable dans lequel évolue le fait-diversier confirme son rôle de quêteur d'informations marqué par l'impérieuse nécessité d'aller vite. Espace social et cadre préalable semblent donc converger vers un seul et même objectif : rendre transparent tout ce qui est vu par les gens. « La transparence s'est aujourd'hui imposée comme la norme centrale de notre société [...] La presse s'est faite le gendarme de cette norme [...] Le travail du journaliste ne consiste plus à rendre compte de la réalité, mais à faire entrer celle-ci dans le monde de la représentation. »⁶

Pourtant, il existe bel et bien des « poussées contraires ». Car la convergence éditoriale ne doit pas faire oublier trois types de divergences, donc de contraintes à gérer. La première d'entre elles prend sa source à l'extérieur du journal. Alors que le contexte d'hyper-concurrence médiatique et de surabondance informationnelle exige de faire la différence, les moyens mis en œuvre pour obtenir l'exclusivité peuvent heurter l'éthique journalistique, voire la morale des informateurs. « Il n'est pas rare que la voiture du journal se fasse caillasser, confirme V. Au même titre qu'un véhicule de police ou de gendarmerie. » Ainsi donc, en matière de faits divers, tout se passe comme si les médias régionaux tentaient d'assouvir le besoin sécuritaire de leur cible, besoin plus ou moins assouvi par la politique répressive mise en œuvre par les pouvoirs publics. « Les peines n'ont jamais été aussi lourdes », commente R. Mais, parce qu'elle se fait le relais de cette politique, l'institution journal

– et avec elle ses représentants – peut être perçue comme un porte-parole au service d'autres institutions, policières ou judiciaires celles-là. À ce titre, on peut se demander si les secondes n'instrumentalisent pas la première ?

La deuxième contrainte est interne au milieu journalistique. Car le professionnel est souvent confronté à l'image péjorative suscitée par le fait divers (ne l'assimile-t-il pas, à ses débuts, à la rubrique des chiens écrasés ?) et, par extension, à celle du fait-diversier « *On blague parfois avec les collègues, plaisante D., mais tout le monde nous plaint.* » Le professionnel va alors exorciser son doute en brandissant l'image emblématique qu'il se fait du journalisme, cette passion du métier même si la passion de la rubrique n'y est pas. « *Le fait divers ? Cela apprend la vie, la rigueur, confirme B. On voit comment vivent les gens. On rencontre des personnes qu'on n'aurait jamais eu l'occasion de connaître.* »

La troisième contrainte relève de la conviction intime. Malgré la proximité qui existe entre le fait-diversier et les sources autorisées, le premier continue de se convaincre qu'il conserve son libre arbitre et sa liberté d'expression. Or, là aussi, il y a danger d'instrumentalisation. Non pas effective, mais psychologique. En effet, les faits-diversiers sont confrontés aux cadres de l'expérience de sources autorisées qui, très schématiquement, pensent que le monde va mal et qu'il faut réprimer. D'ailleurs, admet B., « *à force de fréquenter les tribunaux, on peut devenir réac, voire parano* ». Pour ne pas devenir « *mauvais* », selon l'expression d'un journaliste interrogé, le professionnel de l'information va se persuader qu'il maîtrise son plan de carrière. « *J'arrêterai quand je dirais que la société va mal* », confirme R. Certes ! Mais pour quoi faire ? En cas de demande expresse, l'entreprise de presse laisse-t-elle le choix de la reconversion ? « *Oui, affirme C. Quand on décide de faire des enfants !* » Drôle de libre arbitre ! Est-ce pour cette raison que seuls les faits-diversiers masculins accusent entre 15 et 20 ans de pratique ?

Ainsi donc, le monde commun du fait-diversier le pousserait à devenir ce « *gendarme de la norme* ». Pourtant, si cette assertion semble vérifiée aux yeux de certains, elle n'est assurément pas conscientisée par les protagonistes. Résolument, le cadre préalable du fait-diversier l'autorise à être et à rester un « *voleur d'a-normalité* » qui se contente de porter à la connaissance des lecteurs des faits et gestes commis dans l'espace public et présentant « *une rupture avec le cours de la vie ordinaire* » (cf. Dessinges dans ce même numéro). Sans prétendre vouloir trancher le débat, il nous semble qu'une troisième voie pourrait être explorée. Pour nous, le fait-diversier est un équilibriste qui exerce sous l'emprise de regards croisés. Exposé aux feux de la rampe, il exécute un numéro

sous les yeux attentifs de « Ses » publics : Ses lecteurs, Sa hiérarchie, Ses collègues, Ses sources et Soi-même. Il louche tant et plus pour les observer tous qu'il risque de basculer. La question est de savoir de quel côté s'effectuera la bascule. Épousera-t-il l'image déléguée perçue par l'espace social ou préservera-t-il l'image d'utilité sociale souhaitée par l'individu ? On peut espérer que la jeunesse des acteurs sociaux fera pencher la balance en faveur de la seconde ... ■

Notes

1. Esquenazi Jean-Pierre (2002), *L'écriture de l'actualité, Pour une sociologie du discours médiatique*, PUG (Presses Universitaires de Grenoble), p.13.
2. Charron Jean (2002), « Parler de soi en faisant parler les autres. Identité journalistique et discours rapporté », in Rémy Riefel & Thierry Watine (dir.), *Les mutations du journalisme en France et au Québec*, Paris, éd. Panthéon-Assas, pp.83-99
3. Esquenazi, *op.cit* p.28.
4. Boltanski cité par Esquenazi, *Ibidem*, p.29.
5. Esquenazi, *Ibidem*, p.27.
6. Aubenas Florence, Benasayag Miguel (1999), *La fabrication de l'information : les journalistes et l'idéologie de la communication*, Paris, La Découverte, p. 59.

Annexe 1 : questionnaire semi-directif

1 – Who ?

- Âge :
 - de 20 à 30 ans :
 - de 30 à 40 ans :
 - de 40 à 50 ans :
 - 50 ans et plus :
- Sexe :
- Niveau d'études :
 - École de journalisme :
 - Université (précisez la discipline) :
 - Autodidacte :
 - Autres (précisez) :
- Depuis combien de temps êtes-vous fait-diversier ?

- de 0 à 1 an :
- De 1 à 3 ans :
- De 3 à 5 ans :
- De 5 à 7 ans :
- De 7 à 10 ans :
- Plus de 10 ans :
- Est-ce un choix personnel ?
- Si oui, expliquez vos motivations :
- Si non, ce choix a-t-il été imposé ?
- Par la hiérarchie :
- Par le contexte professionnel :
- Autres :
- Comment avez-vous vécu ce non-choix ?
- Pensez-vous faire du fait divers une spécialité ou pensez-vous, dans un avenir proche, changer de rubrique ?

2 – *What et why ?*

- À votre avis, pourquoi votre journal se fait-il l'écho d'un fait divers ?
- Pour votre journal, quelles sont les composantes indispensables au fait divers ?
- Pouvez-vous donner une définition personnelle du fait divers ?
- Quelles sont les composantes qui vous paraissent nécessaires pour transformer une actualité en fait divers ?
- D'après votre expérience, certains « champs sociaux » sont-ils plus exposés que d'autres ?

3 – *Where et when ?*

- En général, dans quelle édition paraît le fait divers que vous couvrez ?
- Édition locale :
- Édition départementale :
- Édition régionale :
- Édition nationale :
- À quel moment un fait divers local peut-il passer en édition nationale ?
- En général, dans quelle rubrique paraît le fait divers que vous couvrez ?
- Rubrique fait divers

FAITS-DIVERSIERS ET FAITS DIVERS : PORTRAITS D'ACTEURS, CONTRAINTES...

- Rubrique société :
- Autres :
- À quel moment un fait divers devient-il un fait de société ?
- Participez-vous au choix de votre journal dans le positionnement spatial du fait divers ?
- Dans quelle mesure un fait divers peut-il faire la Une ?
- D'après vous, quelles sont les conditions requises pour qu'un fait divers soit couvert pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines ?

4 – *How ?*

- Quelles sont vos principales sources ?
 - Police :
 - Justice :
 - Corps médical :
 - Autres
- Comment, à vos débuts, avez-vous repéré les sources utiles ?
- Comment êtes-vous entré(e) en relation avec elles ?
- Dans quelle mesure les sources institutionnelles vous sont-elles utiles ?
- Comment qualifieriez-vous les rapports que vous entretenez avec vos sources ?
- Comment, à moyen et à long terme, ces rapports sont-ils entretenus ?
- Passez-vous parfois des contrats d'exclusivité avec telle ou telle source ?
- Pouvez-vous affirmer qu'il existe un contrat implicite entre vous et vos sources et si oui, de quelle nature est-il ?
- Disposez-vous d'un réseau de correspondants privés qui vous alerte en cas d'actualité ?
- Comment identifiez-vous les témoins ou les acteurs impliqués dans le fait divers que vous couvrez ?
- Comment entretenez-vous le contact avec eux ?
- Quelle attitude adoptez-vous face au traumatisme vécu par certains témoins ou acteurs ?
- Cherchez-vous à provoquer des émotions chez les témoins ou les acteurs que vous rencontrez. Si oui pourquoi ?
- Avez-vous déjà refusé de traiter un fait divers pour des raisons déontologiques ?
- Si oui pourquoi ?
- Si non, pouvez-vous envisager dans quelles conditions cela pourrait vous arriver ?
- Avez-vous déjà refusé d'interviewer une source ?
- Si oui, pourquoi ?